

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101735</b>	De <b>M. Jean-Paul Bacquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Puy-de-Dôme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Fonction publique
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >infirmiers anesthésistes	<b>Analyse</b> > rémunération. revalorisation.
Question publiée au JO le : <b>27/12/2016</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de la fonction publique sur les revendications de la profession d'infirmier-anesthésiste diplômé d'État (IADE). Malgré la reconnaissance du diplôme au grade master depuis 2014, la rémunération n'a pas évolué puisque la grille indiciaire des IADE n'a pas été revalorisée. La loi relative à la modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit la création de « professions intermédiaires » entre les professions paramédicales, diplômés de niveau licence, et les docteurs en médecine. Les IADE estiment qu'au regard de leur parcours de formation qui est le plus long parmi les professions paramédicales, ils devraient bénéficier du statut d'« infirmiers en pratiques avancées ». Il souhaiterait qu'elle lui précise les perspectives envisagées pour répondre aux revendications légitimes de cette profession.